

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 16901  
Numéro SIREN : 433 221 074  
Nom ou dénomination : AMUNDI ESR

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2023 sous le numéro de dépôt 21905

**AMUNDI ESR**

**COMPTES INDIVIDUELS  
AU 31/12/2022**

**Arrêté par le Conseil d'Administration d'AMUNDI ESR  
en date du 23/03/2023 et soumis à l'approbation  
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10/05/2023.**

Comptes certifiés conformes à l'original  
Par la Directrice Générale  
Cécile FALCON



## SOMMAIRE

<b><u>BILAN AU 31 DECEMBRE 2022</u></b> .....	<b>4</b>
<b><u>HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2022</u></b> .....	<b>5</b>
<b><u>COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022</u></b> .....	<b>6</b>
<b><u>NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</u></b> ...	<b>7</b>
<b><u>NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES</u></b> .....	<b>8</b>
<b><u>NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE</u></b> .....	<b>14</b>
<b><u>NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</u></b> .....	<b>14</b>
<b><u>NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE</u></b> .....	<b>14</b>
<b><u>NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES</u></b> .....	<b>15</b>
<b><u>NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE</u></b> .....	<b>17</b>
<b><u>NOTE 8 ACTIONS PROPRES</u></b> .....	<b>17</b>
<b><u>NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</u></b> .....	<b>18</b>
<b><u>NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF</u></b> .....	<b>19</b>
<b><u>NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE</u></b> .....	<b>19</b>
<b><u>NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</u></b> .....	<b>19</b>
<b><u>NOTE 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE</u></b> .....	<b>19</b>
<b><u>NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</u></b> .....	<b>20</b>
<b><u>NOTE 15 PROVISIONS</u></b> .....	<b>21</b>
<b><u>NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT</u></b> .....	<b>21</b>
<b><u>NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES</u></b> .....	<b>22</b>
<b><u>NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE</u></b> .....	<b>22</b>
<b><u>NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT REPARTITION)</u></b> .....	<b>23</b>
<b><u>NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES</u></b> .....	<b>23</b>
<b><u>NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS</u></b> .....	<b>24</b>
<b><u>NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES</u></b> .....	<b>24</b>
<b><u>NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES</u></b> .....	<b>24</b>
<b><u>NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</u></b> .....	<b>24</b>
<b><u>NOTE 25 ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS</u></b> .....	<b>25</b>
<b><u>NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES</u></b> .....	<b>25</b>
<b><u>NOTE 27 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES</u></b> .....	<b>25</b>

<b><u>NOTE 28 REVENUS DES TITRES .....</u></b>	<b><u>26</u></b>
<b><u>NOTE 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....</u></b>	<b><u>26</u></b>
<b><u>NOTE 30 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....</u></b>	<b><u>26</u></b>
<b><u>NOTE 31 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....</u></b>	<b><u>27</u></b>
<b><u>NOTE 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....</u></b>	<b><u>28</u></b>
<b><u>NOTE 33 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....</u></b>	<b><u>28</u></b>
<b><u>NOTE 34 COUT DU RISQUE.....</u></b>	<b><u>29</u></b>
<b><u>NOTE 35 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....</u></b>	<b><u>29</u></b>
<b><u>NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES .....</u></b>	<b><u>30</u></b>
<b><u>NOTE 37 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS CONCLU AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN VUE DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALES PERMETTANT L'ACCES AUX RENSEIGNEMENTS BANCAIRES.....</u></b>	<b><u>30</u></b>
<b><u>NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS .....</u></b>	<b><u>30</u></b>
<b><u>NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES.....</u></b>	<b><u>31</u></b>
<b><u>ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE.....</u></b>	<b><u>31</u></b>

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

### ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>121 246</b>	<b>129 387</b>
Caisse, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées	5		
Créances sur les établissements de crédit	3	121 246	129 387
<b>Opérations avec la clientèle</b>	4		
<b>Opérations sur titres</b>			
Obligations et autres titres à revenu fixe	5		
Actions et autres titres à revenu variable	5		
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>153</b>	<b>228</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7		
Parts dans les entreprises liées	6-7		27
Immobilisations incorporelles	7		5
Immobilisations corporelles	7	153	196
<b>Capital souscrit non versé</b>			
<b>Actions propres</b>	8		
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>108 816</b>	<b>69 799</b>
Autres actifs	9	64 652	35 309
Comptes de régularisation	9	44 919	34 490
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>230 970</b>	<b>199 414</b>

**PASSIF**

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>9 508</b>	<b>10 195</b>
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	9 508	10 195
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	12		
<b>Dettes représentées par un titre</b>	13		
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>178 729</b>	<b>150 924</b>
Autres passifs	14	134 136	115 494
Comptes de régularisation	14	44 593	35 430
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>1 747</b>	<b>1 886</b>
Provisions	15-16-17	1 747	1 886
Dettes subordonnées	18		
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>			
<b>Capitaux propres hors FRBG :</b>	20	<b>40 985</b>	<b>36 409</b>
Capital souscrit		24 000	24 000
Primes d'émission			
Réserves		2 400	2 400
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		793	781
Resultat en attente d'approbation / acompte sur dividendes			
Résultat de l'exercice		13 792	9 228
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>230 970</b>	<b>199 414</b>

**HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2022**

Néant.

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	27	633	292
Intérêts et charges assimilées	27	-1 022	-982
Revenus des titres à revenu variable	28	-13	-13
Commissions (produits)	29	59 737	52 170
Commissions (charges)	29	-3 520	-3 057
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30		
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	13	
Autres produits d'exploitation bancaire	32	307	303
Autres charges d'exploitation bancaire	32	-342	-345
<b>Produit net bancaire</b>		<b>55 793</b>	<b>48 368</b>
Charges générales d'exploitation	33	-37 065	-34 216
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-48	-53
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>18 680</b>	<b>14 098</b>
Coût du risque	34	-3	-1 108
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>18 677</b>	<b>12 990</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	35		
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>18 677</b>	<b>12 990</b>
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	36	-4 885	-3 762
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
<b>Résultat net</b>		<b>13 792</b>	<b>9 228</b>

## **NOTE 1 : CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

La présente annexe est une partie indissociable des comptes annuels de la société Amundi ESR pour l'exercice clos au 31 décembre 2022. Elle est exprimée en milliers d'euros (« k€ »).

Le total du bilan est de 230 970 k€.

Le produit net bancaire (PNB) composant ces comptes annuels est de 55 793 k€.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 13 792 k€ (13 792 150,12 €).

L'exercice 2022 est d'une durée de 12 mois portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

## **IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE**

Les comptes annuels d'Amundi ESR sont inclus, selon la méthode d'intégration globale, dans le périmètre de consolidation de :

CREDIT AGRICOLE SA  
12, place des Etats-Unis  
92 127 MONTROUGE

## **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Le capital de la société s'élève à 24 000 000 euros.

Il est divisé en 2 400 000 actions de 10 euros de valeur nominale chacune soit :

- 2 399 999 actions pour Amundi Finance (23 999 990 euros).
- 1 action pour Amundi (10 euros)

### **1.2 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2022**

Amundi ESR a enregistré au 31 décembre 2022 un résultat net de 13 792 milliers d'euros contre 9 228 milliers d'euros au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 49,46%.

Les volumes de transactions liées à la participation et à l'intéressement se sont révélés importants en 2022 du fait de très bon résultats financiers des clients. Par ailleurs, Amundi ESR a mis en place le traitement de la mesure exceptionnelle de déblocage de l'épargne salariale (loi n° 2022-1158 du 16 août 2022) via son service de saisie en ligne (site internet ou de l'application mobile) dès le 28 Septembre 2022.

### **1.3 Evénements postérieurs à l'exercice 2022**

Néant.

## **NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

La présentation des états financiers d'Amundi ESR est conforme aux dispositions ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Il n'y a pas de changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.



## **2.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle – engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Amundi et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au groupe Amundi ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après :

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

### Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

### Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains

Par ailleurs, sans attendre que les encours soient devenus douteux et dès la comptabilisation initiale des instruments financiers Amundi ESR constate également, au passif de son bilan des pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir (créances qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'instrument financier dès lors que la qualité de crédit de l'encours s'est significativement dégradé (créances qualifiées de dégradées).

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains sont inscrites en coût du risque.

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant l'évolution du niveau de risque de crédit à la date de comptabilisation initiale et la date d'arrêt.

### Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis un an au moins,
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur,
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.

Parmi les encours douteux, Amundi ESR distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

#### Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

#### Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

#### Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Amundi ESR par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

#### Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque les effets de désactualisations des dépréciations.

#### Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Amundi ESR le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

## **2.2 Portefeuille-titres**

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### **Titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique « gains ou pertes des opérations des portefeuilles de négociation ».

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

#### **Actions et autres titres à revenu variable**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour la valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de mêmes nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

## **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrés sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent, si le marché sur lequel est négocié le titre n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Amundi ESR détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Amundi ESR utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **2.3 Immobilisations**

Amundi ESR applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est à dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties linéairement sur une durée variable selon le type d'immobilisation :

Frais d'établissement	5 ans
Logiciels achetés ou développés	3 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	10 ans

## **2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements,
- Autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **2.5 Provisions**

Amundi ESR applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

## **ENGAGEMENTS SOCIAUX**

L'ensemble du personnel en France bénéficie de divers régimes obligatoires de retraite dont les fonds sont gérés par des organismes indépendants. La société Amundi ESR n'a donc pas, à ce titre, de passif social autre que les cotisations à payer. En application d'accords d'entreprise, le groupe s'est engagé au versement d'indemnités de fin de carrière ou de préretraites.

### **Avantages au personnel postérieurs à l'emploi - plans de retraite - régimes à cotisations définies.**

#### **Plans de retraite - régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Amundi ESR n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "frais de personnel".

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies.

Amundi ESR applique la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal

plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- Soit la date de prise de service du membre du personnel
- Soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, Amundi ESR provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Depuis 2021, Amundi ESR applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 1 433 milliers d'euros (comme présenté en Note 17 des états financiers) et la provision s'élève à 126 milliers d'euros en 2022.

Les taux de sensibilité (au 31 décembre 2022) démontrent que :

- Une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6.57%.
- Une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7.18%.

### **Engagements en matière de retraite.**

A l'intérieur du Groupe AMUNDI, AMUNDI ASSET MANAGEMENT a formalisé un contrat d'assurance « Indemnité Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre AMUNDI ASSET MANAGEMENT et les sociétés de l'UES (dont Amundi ESR, cf. ci-dessous) ont été signées. Cette externalisation des « IFC » s'est traduite par un transfert d'une partie de la provision de passif existante dans les comptes vers le contrat PREDICA. Le solde non externalisé reste inscrit en provision de passif.

### **ACCORD DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT DU GROUPE**

Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Economique et Sociale » (AMUNDI, AMUNDI ASSET MANAGEMENT, AMUNDI ITS, AMUNDI FINANCE, AMUNDI ESR, AMUNDI IMMOBILIER, AMUNDI INTERMEDIATION, AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS, ETOILE GESTION, S2G, BFT IM, CPR AM et Amundi Transition Energétique). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion de cette « UES » est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. Elle figure dans les frais de personnel.

Une charge estimée correspondant à l'intéressement est constatée dans le compte de résultat au même titre que la participation. Elle figure également dans les frais de personnel.

Les salariés mis à disposition par Crédit Agricole SA bénéficient des accords signés dans le cadre de l'« UES » de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes.

### **IMPOT SUR LES BENEFICES**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Amundi ESR a signé avec AMUNDI une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

### **NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2022						31/12/2021
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
<b>Etablissements de crédit</b>							
Comptes et prêts :							
- à vue	61 239				61 239		61 239
- à terme	60 000				60 000	7	60 007
Valeurs reçues en pension							
Titres reçus en pension livrée							
Prêts subordonnés							
<b>Total</b>	<b>121 239</b>				<b>121 239</b>	<b>7</b>	<b>121 246</b>
<b>Dépréciations</b>							
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>121 239</b>				<b>121 239</b>	<b>7</b>	<b>121 246</b>
Comptes ordinaires							
Comptes et avances à terme							
<b>Total</b>							
<b>Dépréciations</b>							
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							
<b>TOTAL</b>	<b>121 239</b>				<b>121 239</b>	<b>7</b>	<b>121 246</b>

### **NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE**

Néant.

### **NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRE DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

Néant.

## **NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES**

(en milliers d'euros)

informations financières				Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Société	Adresse	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	valeur brute	valeur nette			
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Amundi</b>										
<b>1) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (plus de 50% du capital)</b>										
<b>2) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (10 à 50% du capital)</b>										
<b>3) Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50% du capital)</b>										
<b>4) Autres participations (10 à 50% du capital)</b>										
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieur à 1% du capital de Amundi</b>										
<b>ESR</b>										
<b>TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>										
<b>EUR</b>										



## **NOTE 6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022		31/12/2021	
	valeur au bilan	Valeur estimative	valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
· Titres non cotés			41	27
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations			-13	
<b>Valeur nette au bilan</b>			<b>27</b>	<b>27</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
· Titres non cotés				
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
<b>Sous-total titres de participation</b>				
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
· Titres non cotés				
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Valeur nette au bilan</b>				
<b>Total des titres de participation</b>			<b>27</b>	<b>27</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022		31/12/2021	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>				
Titres non cotés			41	27
Titres cotés				
<b>TOTAL</b>			<b>41</b>	<b>27</b>

## **NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE**

### **NOTE 7.1 Immobilisations financières**

(en milliers d'euros)	01/01/2022	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2022
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	41		-41		
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-13			13	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>27</b>		<b>-41</b>	<b>13</b>	
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					
<b>TOTAL</b>					

### **NOTE 7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles**

(en milliers d'euros)	01/01/2022	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2022
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	1 752				1 752
Amortissements et dépréciations	-1 556			-43	-1 599
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>196</b>			<b>-43</b>	<b>153</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	5 015				5 015
Amortissements et dépréciations	-5 010			-5	-5 015
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>5</b>			<b>-5</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>201</b>			<b>-48</b>	<b>153</b>

## **NOTE 8 ACTIONS PROPRES**

Néant.

Amundi ESR

Annexes aux Comptes Annuels - 31/12/22

## **NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS**

en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Autres actifs</b>		
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers	64 652	35 309
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement		
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>64 652</b>	<b>35 309</b>
<b>Compte de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert		
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres produits à recevoir	4 025	7 455
Charges constatées d'avance	3	176
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	40 891	26 859
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>44 919</b>	<b>34 490</b>
<b>Total</b>	<b>109 571</b>	<b>69 799</b>

Les débiteurs divers s'élevant à 64 652 milliers d'euros sont principalement constitués par :

- Des acomptes sur la CSG/CRDS pour 53 592 milliers d'euros ;
- Des acomptes d'impôt sur les sociétés pour 3 564 milliers d'euros ;
- Des dépôts et cautionnements pour 2 072 milliers d'euros.

La facturation en attente de recouvrement reprend quant à elle les factures émises.

Les postes de capitaux en suspens sont le reflet de l'activité de teneur de compte ; ils reflètent la contrepartie des sommes versées par les entreprises mais non encore investies, les sommes en attente de règlement / livraison ou encore les sommes non encore reversées aux clients. Compte-tenu de l'activité, l'évolution de ces soldes sur une année doit être analysée en détail. En effet, en fonction d'une ou plusieurs opérations significatives au moment de l'arrêté, les montants en jeu peuvent amener des mouvements au sein de ces comptes d'une grande amplitude, fonction de l'avancée des processus de collecte / souscription / rachat, etc...

A la clôture de l'exercice, les autres comptes de régularisation s'élevant à 40 891 milliers d'euros se composent de capitaux en suspens, des facturations en attente de recouvrement, des créances douteuses, des droits d'entrée en attente de facturation et de chèques remis à l'encaissement.

## **NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF**

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2021	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2022
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle						
Sur opérations sur titres	13		-13			
Sur valeurs immobilisées						
Sur autres Actifs	810		-109			701
<b>Total</b>	<b>823</b>		<b>-122</b>			<b>701</b>

## **NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2022					Dettes rattachées	Total	31/12/2021
	≤ 3mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			Total
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
- à vue	9 508				9 508		9 508	10 195
- à terme								
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>9 508</b>				<b>9 508</b>		<b>9 508</b>	<b>10 195</b>

## **NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**

Néant.

## **NOTE 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Néant.

## **NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Autres passifs</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	134 136	115 494
Versements restant à effectuer sur titres		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>134 136</b>	<b>115 494</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
- Comptes d'encaissement et de transfert		
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
- Produits constatés d'avance	-111	93
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme		
- Autres charges à payer	5 106	11 228
- Autres comptes de régularisation	39 599	24 109
<b>Valeur au bilan</b>	<b>44 593</b>	<b>35 430</b>
<b>TOTAL</b>	<b>178 729</b>	<b>150 924</b>

A la clôture de l'exercice, les postes de créditeurs divers s'élevant à 134 136 milliers d'euros sont constitués de :

- Dettes sociales pour 92 992 milliers d'euros ;
- Dettes fiscales pour 41 144 milliers d'euros ;

Les charges à payer sont constituées des frais généraux provisionnés au 31 décembre 2022 pour 5 106 milliers d'euros.

## **NOTE 15 PROVISIONS**

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2022
<b>Provisions</b>						
Pour engagements de retraite et assimilés	326			-200		126
Pour autres engagements sociaux						
Pour risques d'exécution des engagements par signature						
Pour litiges fiscaux						
Pour autres litiges						
Pour risques pays						
Pour risques de crédit						
Pour restructurations						
Pour impôts						
Sur participations						
Pour risques opérationnels						
Autres provisions	1 560	61				1 621
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 886</b>	<b>61</b>		<b>-200</b>		<b>1 747</b>

## **NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT**

Néant.

## **NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX- AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

<u>Variations de la dette actuarielle</u>			<u>Variations de juste valeur des actifs des régimes</u>		
(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>1 703</b>	<b>2 016</b>	<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	<b>1 376</b>	<b>1 291</b>
Coûts des services rendus sur la période	155	138	Rendement attendu des actifs	12	11
Effet de l'actualisation	14	14	Gains/pertes actuariels	-46	74
Cotisations employés			Cotisation de l'employeur		
Modifications, réductions et liquidations de régime			Cotisation de l'employé		
Variation de périmètre		-537	Modification/réduction/liquidation de régime		
Indemnités de cessation d'activité			Variation de périmètre		
Prestations versées	-36	71	Indemnités de cessation d'activité		
(Gains) / pertes actuariels	-403	1	Prestations versées par le fonds	-35	
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>1 433</b>	<b>1 703</b>	<b>Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31/12/N</b>	<b>1 307</b>	<b>1 376</b>

### Position nette

<u>Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat</u>			<u>Position nette</u>		
(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>1 433</b>	<b>1 703</b>	<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>1 433</b>	<b>1 703</b>
Coûts des services rendus sur la période	155	138	Impact de la limitation d'actifs		
Coût financier	14	14	Juste valeur des actifs en fin de période	-1 307	-1 376
Rendement attendu des actifs sur la période	-12	-11	<b>Position nette (passif)/actifs au 31/12/N</b>	<b>-126</b>	<b>-327</b>
Amortissement du coût des services passés					
Autres gains ou pertes					
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>158</b>	<b>141</b>			

## **NOTE 18 DETTES SUBORDONNEE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

Néant.

## **NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT REPARTITION)**

(en milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>24 000</b>	<b>3 181</b>			<b>9 228</b>	<b>36 409</b>
Dividendes versés au titre de 2021		-9 228				-9 228
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social		9 228			-9 228	
Report à nouveau		12				12
Résultat de l'exercice 2022					13 792	13 792
Autres variations						
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>24 000</b>	<b>3 193</b>			<b>13 792</b>	<b>40 985</b>

## **NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres	40 985	36 409
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>40 985</b>	<b>36 409</b>



## **NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS**

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2022 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde au 31 décembre 2021 Opérations avec les entreprises liées et les participations
<b>Créances</b>	<b>122 001</b>	<b>129 387</b>
sur les établissements de crédit et institutions financières	122 001	129 387
sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
<b>Dettes</b>	<b>9 508</b>	<b>10 195</b>
Sur les établissements de crédits et institutions financières	9 508	10 195
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

## **NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES**

(en milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	230 970	230 970	199 414	199 414
Autres devises de l'Union Europ.				
Franc Suisse				
Dollar				
Yen				
Autres devises				
<b>Total</b>	<b>230 970</b>	<b>230 970</b>	<b>199 414</b>	<b>199 414</b>

## **NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES**

Néant.

## **NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

Néant.

Amundi ESR

## **NOTE 25 ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS**

Néant.

## **NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES**

Néant.

## **NOTE 27 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES**

Ils sont constitués par la rémunération des comptes ordinaires débiteurs de la société et par les prestations de services financiers.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
sur opérations avec les établissements de crédit	633	292
Sur opérations avec la clientèle		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>633</b>	<b>292</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 092	-892
Sur opérations avec la clientèle		
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Autres intérêts et charges assimilées	-70	-89
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>-1 022</b>	<b>-982</b>
<b>Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés</b>	<b>-389</b>	<b>-690</b>

## **NOTE 28 REVENUS DES TITRES**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Titres de placement		
Livret de développement durable		
Titres d'investissement		
Opérations diverses sur titres		
<b>Revenus des titres fixes</b>		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autre titres détenus à long terme	-13	-13
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
<b>Revenus des titres variables</b>	<b>-13</b>	<b>-13</b>
<b>TOTAL DES REVENUS SUR TITRES</b>	<b>-13</b>	<b>-13</b>

## **NOTE 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS**

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit						
Sur opérations avec la clientèle						
Sur opérations sur titres	59 737	-3 520	56 217	52 170	-3 057	49 113
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers						
Provision pour risques sur commissions						
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>59 737</b>	<b>-3 520</b>	<b>56 217</b>	<b>52 170</b>	<b>-3 057</b>	<b>49 113</b>

## **NOTE 30 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION**

**Néant**

## **NOTE 31 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS OU ASSIMILES**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
titres de placement		
Dotations aux dépréciations		-13
Reprises de dépréciations	13	
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	13	-13
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisés		
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>13</b>	<b>-13</b>
Titre de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisés		
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>		
<b>GAINS OU PERTE SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>13</b>	<b>-13</b>

## **NOTE 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits divers	307	303
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>307</b>	<b>303</b>
Charges diverses		
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	-342	-345
Dotations provisions		
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-342</b>	<b>-345</b>
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>-35</b>	<b>-42</b>

## **NOTE 33 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	-9 205	-8 476
Charges sociales	-4 069	-3 689
Intéressement et participation	-1 200	-1 271
Impôts et taxes sur rémunérations	-422	-398
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>-14 896</b>	<b>-13 834</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel		
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>-14 896</b>	<b>-13 834</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes (1)	-496	-429
Services extérieurs et autres frais administratifs	-23 242	-21 970
<b>Total des charges administratives</b>	<b>-23 738</b>	<b>-22 399</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	1 569	2 017
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>-22 169</b>	<b>-20 382</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>-37 065</b>	<b>-34 216</b>

### **NOTE 33.1 EFFECTIF MOYEN**

(en effectif moyen du personnel)	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	114	100
Non-cadres	52	50
<b>TOTAL</b>	<b>167</b>	<b>149</b>
<i>Dont : France</i>	167	149
<i>Etranger</i>		
<i>Dont personnel mis à disposition</i>		

### **NOTE 34 COUT DU RISQUE**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>		<b>-1 006</b>
Dépréciations de créances douteuses		-296
Autres dotations aux provisions et dépréciations		-710
<b>Reprises des provisions et dépréciations</b>	<b>109</b>	<b>150</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses	109	
Autres reprises de provisions et dépréciations		150
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>109</b>	<b>-856</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées		
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées		
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties		
Autres pertes	-696	-741
Autres produits	585	488
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>-3</b>	<b>-1 108</b>

### **NOTE 35 RESULTAT NET SUR ACTIF IMMOBILISES**

Néant.

## **NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES**

(en milliers d'euros)

Répartition de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	18 115	- 4 857	13 258
Provisions réglementées participation des salariés aux fruits de l'expansion	562	-28	534
Résultat	18 677	-4 885	13 792
Crédit d'impôts Avoirs fiscaux Imputation			
Impôts sur les sociétés	18 677	-4 885	13 792

## **NOTE 37 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS CONCLU AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN VUE DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALES PERMETTANT L'ACCES AUX RENSEIGNEMENTS**

Néant

## **NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS**

Le résultat distribuable, comprenant le bénéfice de l'exercice pour 13 792 150,12 euros, le report à nouveau pour 792 948,59 euros, s'élève à 14 585 098,71 euros.

Au titre de l'exercice 2022 il est proposé d'affecter ce résultat distribuable de la façon suivante :

- En report à nouveau pour 16 150,12 qui serait porté à 809 098,71 euros,
- En distribution aux actionnaires pour un total de 13 776 000,00 euros soit 5,74 euros par action.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'au cours des trois exercices précédents, la société a attribué à chaque action un revenu de :

Année 2019 : 3,74 euros par action,  
Année 2020 : 4,39 euros par action,  
Année 2021 : 3,84 euros par action.

### **NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES**

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale chez AMUNDI. En conséquence, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe AMUNDI.

### **REMUNERATION DIVERSES**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

### **ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE**

Néant.



**AMUNDI ESR**  
Société Anonyme au capital de 24 000 000 €  
Siège Social : 91-93 Boulevard PASTEUR - 75015 PARIS  
433221074 RCS PARIS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 10 MAI 2023**

Le 10 mai 2023 à 08h00, les actionnaires de la Société AMUNDI ESR se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Immeuble Agoram, 91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, suivant lettre adressée le 20 avril 2023 à chaque actionnaire.

...

...

Le Président rappelle que les actionnaires ont été convoqués en Assemblée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes et du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code du Commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes ;

...

...

- Pouvoirs en vue des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

**Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix par les Actionnaires présents ou représentés.

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale constate que le résultat distribuable s'élève à 14 585 098,71 euros, dont le résultat de l'exercice 2022 pour 13 792 150,12 euros et le report à nouveau pour 792 948,59 euros.

Elle décide, sur proposition du Conseil d'Administration :

- de distribuer un dividende de 5,74 euros par action, soit un total de 13 776 000,00 euros,
- d'affecter le solde du résultat distribuable de 16 150,12 euros en report à nouveau qui serait porté à 809 098,71 euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'au cours des trois exercices précédents, la société a attribué à chaque action, un dividende de :

<b>Exercice</b>	<b>Dividende</b>	<b>Revenu distribué éligible à l'abattement de 40 % (*)</b>	<b>Revenu distribué non éligible à l'abattement de 40 % (*)</b>
2019	3,74 €	3,74 €	--
2020	4,39 €	4,39 €	--
2021	3,84 €	3,84 €	--

(\*) (Article 158 – 3 – 2 du CGI).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix par les Actionnaires présents ou représentés.

### **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix par les Actionnaires présents ou représentés.

...

...

### **Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix par les Actionnaires présents ou représentés.

...

...

Extrait certifié conforme à l'original  
Par la Directrice Générale  
Cécile FALCON



Rapport Annuel 2022 certifié conforme à l'original  
par la Directrice Générale  
Cécile FALCON



# AMUNDI ESR

Assemblée Générale Ordinaire  
du 10 mai 2023

Clôture de l'exercice au 31/12/2022

La confiance  
ça se mérite

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT

# Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

—

**Amundi ESR**

Exercice clos le 31 décembre 2022

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex  
S.A.S. au capital de € 2 510 460  
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Amundi ESR**

Exercice clos le 31 décembre 2022

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Assemblée Générale de la société Amundi ESR,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Amundi ESR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

### ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 21 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Tavernier', written over a stylized logo consisting of a triangle with a vertical line through it.

Laurent Tavernier

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Rochas', written over a stylized logo consisting of a large, circular, looped shape.

Claire Rochas

**AMUNDI ESR**

**COMPTES INDIVIDUELS  
AU 31/12/2022**

**Arrêté par le Conseil d'Administration d'AMUNDI ESR  
en date du 23/03/2023 et soumis à l'approbation  
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10/05/2023.**

## SOMMAIRE

<b><u>BILAN AU 31 DECEMBRE 2022</u></b> .....	<b>4</b>
<b><u>HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2022</u></b> .....	<b>5</b>
<b><u>COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022</u></b> .....	<b>6</b>
<b><u>NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</u></b> ...	<b>7</b>
<b><u>NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES</u></b> .....	<b>8</b>
<b><u>NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE</u></b> .....	<b>14</b>
<b><u>NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</u></b> .....	<b>14</b>
<b><u>NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE</u></b> .....	<b>14</b>
<b><u>NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES</u></b> .....	<b>15</b>
<b><u>NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE</u></b> .....	<b>17</b>
<b><u>NOTE 8 ACTIONS PROPRES</u></b> .....	<b>17</b>
<b><u>NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</u></b> .....	<b>18</b>
<b><u>NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF</u></b> .....	<b>19</b>
<b><u>NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE</u></b> .....	<b>19</b>
<b><u>NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</u></b> .....	<b>19</b>
<b><u>NOTE 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE</u></b> .....	<b>19</b>
<b><u>NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</u></b> .....	<b>20</b>
<b><u>NOTE 15 PROVISIONS</u></b> .....	<b>21</b>
<b><u>NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT</u></b> .....	<b>21</b>
<b><u>NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES</u></b> .....	<b>22</b>
<b><u>NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE</u></b> .....	<b>22</b>
<b><u>NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT REPARTITION)</u></b> .....	<b>23</b>
<b><u>NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES</u></b> .....	<b>23</b>
<b><u>NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS</u></b> .....	<b>24</b>
<b><u>NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES</u></b> .....	<b>24</b>
<b><u>NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES</u></b> .....	<b>24</b>
<b><u>NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</u></b> .....	<b>24</b>
<b><u>NOTE 25 ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS</u></b> .....	<b>25</b>
<b><u>NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES</u></b> .....	<b>25</b>
<b><u>NOTE 27 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES</u></b> .....	<b>25</b>

<b><u>NOTE 28 REVENUS DES TITRES</u></b> .....	<b><u>26</u></b>
<b><u>NOTE 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS</u></b> .....	<b><u>26</u></b>
<b><u>NOTE 30 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION</u></b> .....	<b><u>26</u></b>
<b><u>NOTE 31 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</u></b> .....	<b><u>27</u></b>
<b><u>NOTE 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b> .....	<b><u>28</u></b>
<b><u>NOTE 33 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</u></b> .....	<b><u>28</u></b>
<b><u>NOTE 34 COUT DU RISQUE</u></b> .....	<b><u>29</u></b>
<b><u>NOTE 35 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</u></b> .....	<b><u>29</u></b>
<b><u>NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES</u></b> .....	<b><u>30</u></b>
<b><u>NOTE 37 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS CONCLU AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN VUE DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALES PERMETTANT L'ACCES AUX RENSEIGNEMENTS BANCAIRES</u></b> .....	<b><u>30</u></b>
<b><u>NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS</u></b> .....	<b><u>30</u></b>
<b><u>NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES</u></b> .....	<b><u>31</u></b>
<b><u>ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE</u></b> .....	<b><u>31</u></b>

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

<b>ACTIF</b>			
(en milliers d'euros)	Notes	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>122 001</b>	<b>129 387</b>
Caisse, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées	5		
Créances sur les établissements de crédit	3	122 001	129 387
<b>Opérations avec la clientèle</b>	4		
<b>Opérations sur titres</b>			
Obligations et autres titres à revenu fixe	5		
Actions et autres titres à revenu variable	5		
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>153</b>	<b>228</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7		
Parts dans les entreprises liées	6-7		27
Immobilisations incorporelles	7		5
Immobilisations corporelles	7	153	196
<b>Capital souscrit non versé</b>			
<b>Actions propres</b>	8		
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>108 816</b>	<b>69 799</b>
Autres actifs	9	64 652	35 309
Comptes de régularisation	9	44 164	34 490
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>230 970</b>	<b>199 414</b>

**PASSIF**

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>9 508</b>	<b>10 195</b>
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	9 508	10 195
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	12		
<b>Dettes représentées par un titre</b>	13		
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>178 729</b>	<b>150 924</b>
Autres passifs	14	134 136	115 494
Comptes de régularisation	14	44 593	35 430
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>1 747</b>	<b>1 886</b>
Provisions	15-16-17	1 747	1 886
Dettes subordonnées	18		
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>			
<b>Capitaux propres hors FRBG :</b>	20	<b>40 985</b>	<b>36 409</b>
Capital souscrit		24 000	24 000
Primes d'émission			
Réserves		2 400	2 400
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		793	781
Resultat en attente d'approbation / acompte sur dividendes			
Résultat de l'exercice		13 792	9 228
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>230 970</b>	<b>199 414</b>

**HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2022**

Néant.

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	27	633	292
Intérêts et charges assimilées	27	-1 022	-982
Revenus des titres à revenu variable	28	-13	-13
Commissions (produits)	29	59 737	52 170
Commissions (charges)	29	-3 520	-3 057
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30		
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	13	
Autres produits d'exploitation bancaire	32	307	303
Autres charges d'exploitation bancaire	32	-342	-345
<b>Produit net bancaire</b>		<b>55 793</b>	<b>48 368</b>
Charges générales d'exploitation	33	-37 065	-34 216
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-48	-53
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>18 680</b>	<b>14 098</b>
Coût du risque	34	-3	-1 108
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>18 677</b>	<b>12 990</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	35		
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>18 677</b>	<b>12 990</b>
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	36	-4 885	-3 762
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
<b>Résultat net</b>		<b>13 792</b>	<b>9 228</b>

## **NOTE 1 : CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

La présente annexe est une partie indissociable des comptes annuels de la société Amundi ESR pour l'exercice clos au 31 décembre 2022. Elle est exprimée en milliers d'euros (« k€ »).

Le total du bilan est de 230 970 k€.

Le produit net bancaire (PNB) composant ces comptes annuels est de 55 793 k€.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 13 792 k€ (13 792 150,12 €).

L'exercice 2022 est d'une durée de 12 mois portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

## **IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE**

Les comptes annuels d'Amundi ESR sont inclus, selon la méthode d'intégration globale, dans le périmètre de consolidation de :

CREDIT AGRICOLE SA  
12, place des Etats-Unis  
92 127 MONTRouGE

## **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Le capital de la société s'élève à 24 000 000 euros.

Il est divisé en 2 400 000 actions de 10 euros de valeur nominale chacune soit :

- 2 399 999 actions pour Amundi Finance (23 999 990 euros).
- 1 action pour Amundi (10 euros)

### **1.2 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2022**

Amundi ESR a enregistré au 31 décembre 2022 un résultat net de 13 792 milliers d'euros contre 9 228 milliers d'euros au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 49,46%.

Les volumes de transactions liées à la participation et à l'intéressement se sont révélés importants en 2022 du fait de très bon résultats financiers des clients. Par ailleurs, Amundi ESR a mis en place le traitement de la mesure exceptionnelle de déblocage de l'épargne salariale (loi n° 2022-1158 du 16 août 2022) via son service de saisie en ligne (site internet ou de l'application mobile) dès le 28 Septembre 2022.

### **1.3 Evénements postérieurs à l'exercice 2022**

Néant.

## **NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

La présentation des états financiers d'Amundi ESR est conforme aux dispositions ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Il n'y a pas de changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.



## **2.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle – engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Amundi et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au groupe Amundi ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après :

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

### Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

### Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains

Par ailleurs, sans attendre que les encours soient devenus douteux et dès la comptabilisation initiale des instruments financiers Amundi ESR constate également, au passif de son bilan des pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir (créances qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'instrument financier dès lors que la qualité de crédit de l'encours s'est significativement dégradé (créances qualifiées de dégradées).

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains sont inscrites en coût du risque.

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant l'évolution du niveau de risque de crédit à la date de comptabilisation initiale et la date d'arrêt.

### Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis un an au moins,
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur,
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.

Parmi les encours douteux, Amundi ESR distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

#### Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

#### Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

#### Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Amundi ESR par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

#### Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque les effets de désactualisations des dépréciations.

#### Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Amundi ESR le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

## **2.2 Portefeuille-titres**

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### **Titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique « gains ou pertes des opérations des portefeuilles de négociation ».

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

#### **Actions et autres titres à revenu variable**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour la valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de mêmes nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

## **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrés sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent, si le marché sur lequel est négocié le titre n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Amundi ESR détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Amundi ESR utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **2.3 Immobilisations**

Amundi ESR applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est à dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties linéairement sur une durée variable selon le type d'immobilisation :

Frais d'établissement	5 ans
Logiciels achetés ou développés	3 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	10 ans

## **2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements,
- Autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **2.5 Provisions**

Amundi ESR applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

## **ENGAGEMENTS SOCIAUX**

L'ensemble du personnel en France bénéficie de divers régimes obligatoires de retraite dont les fonds sont gérés par des organismes indépendants. La société Amundi ESR n'a donc pas, à ce titre, de passif social autre que les cotisations à payer. En application d'accords d'entreprise, le groupe s'est engagé au versement d'indemnités de fin de carrière ou de préretraites.

### **Avantages au personnel postérieurs à l'emploi - plans de retraite - régimes à cotisations définies.**

#### **Plans de retraite - régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Amundi ESR n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "frais de personnel".

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies.

Amundi ESR applique la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal

plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- Soit la date de prise de service du membre du personnel
- Soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, Amundi ESR provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Depuis 2021, Amundi ESR applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 1 433 milliers d'euros (comme présenté en Note 17 des états financiers) et la provision s'élève à 126 milliers d'euros en 2022.

Les taux de sensibilité (au 31 décembre 2022) démontrent que :

- Une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6.57%.
- Une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7.18%.

### **Engagements en matière de retraite.**

A l'intérieur du Groupe AMUNDI, AMUNDI ASSET MANAGEMENT a formalisé un contrat d'assurance « Indemnité Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre AMUNDI ASSET MANAGEMENT et les sociétés de l'UES (dont Amundi ESR, cf. ci-dessous) ont été signées. Cette externalisation des « IFC » s'est traduite par un transfert d'une partie de la provision de passif existante dans les comptes vers le contrat PREDICA. Le solde non externalisé reste inscrit en provision de passif.

### **ACCORD DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT DU GROUPE**

Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Economique et Sociale » (AMUNDI, AMUNDI ASSET MANAGEMENT, AMUNDI ITS, AMUNDI FINANCE, AMUNDI ESR, AMUNDI IMMOBILIER, AMUNDI INTERMEDIATION, AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS, ETOILE GESTION, S2G, BFT IM, CPR AM et Amundi Transition Energétique). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion de cette « UES » est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. Elle figure dans les frais de personnel.

Une charge estimée correspondant à l'intéressement est constatée dans le compte de résultat au même titre que la participation. Elle figure également dans les frais de personnel.

Les salariés mis à disposition par Crédit Agricole SA bénéficient des accords signés dans le cadre de l'« UES » de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes.

### **IMPOT SUR LES BENEFICES**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Amundi ESR a signé avec AMUNDI une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

### **NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2022						31/12/2021
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
<b>Etablissements de crédit</b>							
Comptes et prêts :							
· à vue	61 994				61 994		61 994
· à terme	60 000				60 000	7	60 007
Valeurs reçues en pension							
Titres reçus en pension livrée							
Prêts subordonnés							
<b>Total</b>	<b>121 994</b>				<b>121 994</b>	<b>7</b>	<b>122 001</b>
<b>Dépréciations</b>							
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>121 994</b>				<b>121 994</b>	<b>7</b>	<b>122 001</b>
Comptes ordinaires							
Comptes et avances à terme							
<b>Total</b>							
<b>Dépréciations</b>							
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							
<b>TOTAL</b>	<b>121 994</b>				<b>121 994</b>	<b>7</b>	<b>122 001</b>

### **NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE**

Néant.

### **NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRE DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

Néant.

## **NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES**

(en milliers d'euros)

informations financières				Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Société	Adresse	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	valeur brute	valeur nette			
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Amundi</b>										
<b>1) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (plus de 50% du capital)</b>										
<b>2) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (10 à 50% du capital)</b>										
<b>3) Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50% du capital)</b>										
<b>4) Autres participations (10 à 50% du capital)</b>										
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieur à 1% du capital de Amundi</b>										
<b>ESR</b>										
<b>TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>										
<b>EUR</b>										





## **NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE**

### **NOTE 7.1 Immobilisations financières**

(en milliers d'euros)	01/01/2022	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2022
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	41		-41		
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-13			13	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>27</b>		<b>-41</b>	<b>13</b>	
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					
<b>TOTAL</b>					

### **NOTE 7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles**

(en milliers d'euros)	01/01/2022	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2022
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	1 752				1 752
Amortissements et dépréciations	-1 556			-43	-1 599
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>196</b>			<b>-43</b>	<b>153</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	5 015				5 015
Amortissements et dépréciations	-5 010			-5	-5 015
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>5</b>			<b>-5</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>201</b>			<b>-48</b>	<b>153</b>

## **NOTE 8 ACTIONS PROPRES**

Néant.

Amundi ESR

Annexes aux Comptes Annuels - 31/12/22

## **NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS**

en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Autres actifs</b>		
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers	64 652	35 309
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement		
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>64 652</b>	<b>35 309</b>
<b>Compte de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert		
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres produits à recevoir	4 025	7 455
Charges constatées d'avance	3	176
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	40 136	26 859
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>44 164</b>	<b>34 490</b>
<b>Total</b>	<b>108 816</b>	<b>69 799</b>

Les débiteurs divers s'élevant à 64 652 milliers d'euros sont principalement constitués par :

- Des acomptes sur la CSG/CRDS pour 53 592 milliers d'euros ;
- Des acomptes d'impôt sur les sociétés pour 3 564 milliers d'euros ;
- Des dépôts et cautionnements pour 2 072 milliers d'euros.

La facturation en attente de recouvrement reprend quant à elle les factures émises.

Les postes de capitaux en suspens sont le reflet de l'activité de teneur de compte ; ils reflètent la contrepartie des sommes versées par les entreprises mais non encore investies, les sommes en attente de règlement / livraison ou encore les sommes non encore reversées aux clients. Compte-tenu de l'activité, l'évolution de ces soldes sur une année doit être analysée en détail. En effet, en fonction d'une ou plusieurs opérations significatives au moment de l'arrêté, les montants en jeu peuvent amener des mouvements au sein de ces comptes d'une grande amplitude, fonction de l'avancée des processus de collecte / souscription / rachat, etc...

A la clôture de l'exercice, les autres comptes de régularisation s'élevant à 40 136 milliers d'euros se composent de capitaux en suspens, des facturations en attente de recouvrement, des créances douteuses, des droits d'entrée en attente de facturation et de chèques remis à l'encaissement.

## **NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF**

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2021	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2022
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle						
Sur opérations sur titres	13		-13			
Sur valeurs immobilisées						
Sur autres Actifs	810		-109			701
<b>Total</b>	<b>823</b>		<b>-122</b>			<b>701</b>

## **NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2022					Dettes rattachées	Total	31/12/2021
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			Total
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
· à vue	9 508				9 508		9 508	10 195
· à terme								
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>9 508</b>				<b>9 508</b>		<b>9 508</b>	<b>10 195</b>

## **NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**

Néant.

## **NOTE 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Néant.

## **NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Autres passifs</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	134 136	115 494
Versements restant à effectuer sur titres		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>134 136</b>	<b>115 494</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
- Comptes d'encaissement et de transfert		
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
- Produits constatés d'avance	-111	93
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme		
- Autres charges à payer	5 106	11 228
- Autres comptes de régularisation	39 599	24 109
<b>Valeur au bilan</b>	<b>44 593</b>	<b>35 430</b>
<b>TOTAL</b>	<b>178 729</b>	<b>150 924</b>

A la clôture de l'exercice, les postes de créditeurs divers s'élevant à 134 136 milliers d'euros sont constitués de :

- Dettes sociales pour 125 011 milliers d'euros ;
- Dettes fiscales pour 9 125 milliers d'euros ;

Les charges à payer sont constituées des frais généraux provisionnés au 31 décembre 2022 pour 5 106 milliers d'euros.

## **NOTE 15 PROVISIONS**

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2022
<b>Provisions</b>						
Pour engagements de retraite et assimilés	326			-200		126
Pour autres engagements sociaux						
Pour risques d'exécution des engagements par signature						
Pour litiges fiscaux						
Pour autres litiges						
Pour risques pays						
Pour risques de crédit						
Pour restructurations						
Pour impôts						
Sur participations						
Pour risques opérationnels						
Autres provisions	1 560	61				1 621
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 886</b>	<b>61</b>		<b>-200</b>		<b>1 747</b>

## **NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT**

Néant.

## **NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX- AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

<u>Variations de la dette actuarielle</u>			<u>Variations de juste valeur des actifs des régimes</u>		
(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>1 703</b>	<b>2 016</b>	<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	<b>1 376</b>	<b>1 291</b>
Coûts des services rendus sur la période	155	138	Rendement attendu des actifs	12	11
Effet de l'actualisation	14	14	Gains/pertes actuariels	-46	74
Cotisations employés			Cotisation de l'employeur		
Modifications, réductions et liquidations de régime			Cotisation de l'employé		
Variation de périmètre		-537	Modification/réduction/liquidation de régime		
Indemnités de cessation d'activité			Variation de périmètre		
Prestations versées	-36	71	Indemnités de cessation d'activité		
(Gains) / pertes actuariels	-403	1	Prestations versées par le fonds	-35	
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>1 433</b>	<b>1 703</b>	<b>Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31/12/N</b>	<b>1 307</b>	<b>1 376</b>

### Position nette

#### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

			<u>Position nette</u>		
(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
			<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>1 433</b>	<b>1 703</b>
Coûts des services rendus sur la période	155	138	Impact de la limitation d'actifs		
Coût financier	14	14	Juste valeur des actifs en fin de période	-1 307	-1 376
Rendement attendu des actifs sur la période	-12	-11	<b>Position nette (passif)/actifs au 31/12/N</b>	<b>-126</b>	<b>-327</b>
Amortissement du coût des services passés					
Autres gains ou pertes					
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>158</b>	<b>141</b>			

## **NOTE 18 DETTES SUBORDONNEE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

Néant.

## **NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT REPARTITION)**

(en milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>24 000</b>	<b>3 181</b>			<b>9 228</b>	<b>36 409</b>
Dividendes versés au titre de 2021		-9 228				-9 228
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social		9 228			-9 228	
Report à nouveau		12				12
Résultat de l'exercice 2022					13 792	13 792
Autres variations						
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>24 000</b>	<b>3 193</b>			<b>13 792</b>	<b>40 985</b>

## **NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres	40 985	36 409
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>40 985</b>	<b>36 409</b>



## **NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS**

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2022 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde au 31 décembre 2021 Opérations avec les entreprises liées et les participations
<b>Créances</b>	<b>122 001</b>	<b>129 387</b>
sur les établissements de crédit et institutions financières	122 001	129 387
sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
<b>Dettes</b>	<b>9 508</b>	<b>10 195</b>
Sur les établissements de crédits et institutions financières	9 508	10 195
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

## **NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES**

(en milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	230 970	230 970	199 414	199 414
Autres devises de l'Union Europ.				
Franc Suisse				
Dollar				
Yen				
Autres devises				
<b>Total</b>	<b>230 970</b>	<b>230 970</b>	<b>199 414</b>	<b>199 414</b>

## **NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES**

Néant.

## **NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

Néant.

Amundi ESR

## **NOTE 25 ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS**

Néant.

## **NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES**

Néant.

## **NOTE 27 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES**

Ils sont constitués par la rémunération des comptes ordinaires débiteurs de la société et par les prestations de services financiers.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
sur opérations avec les établissements de crédit	633	292
Sur opérations avec la clientèle		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>633</b>	<b>292</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 092	-892
Sur opérations avec la clientèle		
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Autres intérêts et charges assimilées	-70	-89
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>-1 022</b>	<b>-982</b>
<b>Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés</b>	<b>-389</b>	<b>-690</b>

## **NOTE 28 REVENUS DES TITRES**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Titres de placement		
Livret de développement durable		
Titres d'investissement		
Opérations diverses sur titres		
<b>Revenus des titres fixes</b>		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autre titres détenus à long terme	-13	-13
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
<b>Revenus des titres variables</b>	<b>-13</b>	<b>-13</b>
<b>TOTAL DES REVENUS SUR TITRES</b>	<b>-13</b>	<b>-13</b>

## **NOTE 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS**

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit						
Sur opérations avec la clientèle						
Sur opérations sur titres	59 737	-3 520	56 217	52 170	-3 057	49 113
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers						
Provision pour risques sur commissions						
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>59 737</b>	<b>-3 520</b>	<b>56 217</b>	<b>52 170</b>	<b>-3 057</b>	<b>49 113</b>

## **NOTE 30 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION**

**Néant**

## **NOTE 31 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS OU ASSIMILES**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
titres de placement		
Dotations aux dépréciations		-13
Reprises de dépréciations	13	
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	13	-13
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisés		
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>13</b>	<b>-13</b>
Titre de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisés		
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>		
<b>GAINS OU PERTE SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>13</b>	<b>-13</b>

## **NOTE 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits divers	307	303
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>307</b>	<b>303</b>
Charges diverses		
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	-342	-345
Dotations provisions		
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-342</b>	<b>-345</b>
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>-35</b>	<b>-42</b>

## **NOTE 33 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	-9 205	-8 476
Charges sociales	-4 069	-3 689
Intéressement et participation	-1 200	-1 271
Impôts et taxes sur rémunérations	-422	-398
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>-14 896</b>	<b>-13 834</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel		
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>-14 896</b>	<b>-13 834</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes (1)	-496	-429
Services extérieurs et autres frais administratifs	-23 242	-21 970
<b>Total des charges administratives</b>	<b>-23 738</b>	<b>-22 399</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	1 569	2 017
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>-22 169</b>	<b>-20 382</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>-37 065</b>	<b>-34 216</b>

### **NOTE 33.1 EFFECTIF MOYEN**

(en effectif moyen du personnel)	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	114	100
Non-cadres	52	50
<b>TOTAL</b>	<b>167</b>	<b>149</b>
<i>Dont : France</i>	167	149
<i>Etranger</i>		
<i>Dont personnel mis à disposition</i>		

### **NOTE 34 COUT DU RISQUE**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>		<b>-1 006</b>
Dépréciations de créances douteuses		-296
Autres dotations aux provisions et dépréciations		-710
<b>Reprises des provisions et dépréciations</b>	<b>109</b>	<b>150</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses	109	
Autres reprises de provisions et dépréciations		150
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>109</b>	<b>-856</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées		
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées		
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties		
Autres pertes	-696	-741
Autres produits	585	488
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>-3</b>	<b>-1 108</b>

### **NOTE 35 RESULTAT NET SUR ACTIF IMMOBILISES**

Néant.

## **NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES**

(en milliers d'euros)

Répartition de l'impôts sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	18 115	- 4 857	13 258
Provisions réglementées participation des salariés aux fruits de l'expansion	562	-28	534
Résultat	18 677	-4 885	13 792
Crédit d'impôts Avoirs fiscaux Imputation			
Impôts sur les sociétés	18 677	-4 885	13 792

## **NOTE 37 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS CONCLU AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN VUE DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALES PERMETTANT L'ACCES AUX RENSEIGNEMENTS**

Néant

## **NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS**

Le résultat distribuable, comprenant le bénéfice de l'exercice pour 13 792 150,12 euros, le report à nouveau pour 792 948,59 euros, s'élève à 14 585 098,71 euros.

Au titre de l'exercice 2022 il est proposé d'affecter ce résultat distribuable de la façon suivante :

- En report à nouveau pour 16 150,12 qui serait porté à 809 098,71 euros,
- En distribution aux actionnaires pour un total de 13 776 000,00 euros soit 5,74 euros par action.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'au cours des trois exercices précédents, la société a attribué à chaque action un revenu de :

Année 2019 : 3,74 euros par action,  
Année 2020 : 4,39 euros par action,  
Année 2021 : 3,84 euros par action.

### **NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES**

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale chez AMUNDI. En conséquence, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe AMUNDI.

### **REMUNERATION DIVERSES**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

### **ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE**

Néant.



## **Amundi ESR**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2022

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex  
S.A.S. au capital de € 2 510 460  
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Amundi ESR**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

A l'Assemblée Générale de la société Amundi ESR,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 21 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tavernier', with a stylized flourish above it.

Laurent Tavernier

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rochas', with a large, circular flourish above it.

Claire Rochas

## MENTIONS LÉGALES

### **Amundi ESR**

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 26956 Valence Cedex 9 – France

Société Anonyme au capital de 24 000 000 Euros

Siren : 433 221 074 RCS Paris - N° Identification TVA : FR 04433221074

Société d'Investissement régie par le Code Monétaire et Financier

La confiance  
ça se mérite

**Amundi**

ASSET MANAGEMENT